

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

# CANADA-REVUE

POLITIQUE - LITTÉRATURE - THÉÂTRE - BEAUX-ARTS

Vol. V

MONTREAL, AOUT 1894.

No. 19

## UN JUGEMENT

Le jugement prononcé par le juge Jetté dans la cause de Sauvalle *vs.* Tardivel, jugement dont on trouvera le texte dans ce même numéro, a provoqué dans les cercles cléricaux une commotion à laquelle on était loin de s'attendre.

La cause en elle-même était d'une désolante banalité, et ne justifiait en aucune façon l'émotion qui a été causée par le jugement fort simple et parfaitement attendu de Son Honneur le juge Jetté.

Tous ceux qui avaient assisté au procès, et qui avaient entendu les témoignages et les plaidoyers, étaient fixés d'avance; et il n'entrait dans l'idée de personne ayant une connaissance même superficielle de la cause que M. Tardivel pût ne pas être reconnu coupable de diffamation dont il devait naturellement dédommager la victime.

Le montant même du jugement n'était pas fait pour impressionner les badauds. Les prétentions du demandeur étaient vraiment des plus modestes, le chiffre réclamé était le moindre qui pût être exigé en pareille circonstance.

Pourquoi donc tout ce tapage ?

Pourquoi ces pleurs et ces grincements de dents ?

Ah ! c'est que la petite Eglise qui contrôle les affaires religieuses du Canada, qui distribue excommunications et bénédictions, qui fait et défait les évêques, venait de recevoir un premier coup droit, et que le jugement rendu était l'indi-

cation bien précise, pour castors comme ultramontains, que personne n'est au-dessus des lois.

Aussi faut-il voir comme ils se regimment !

M. Tardivel n'avait-il pas déclaré depuis longtemps déjà qu'il fallait à tout prix écraser ceux qui, de près ou de loin, touchaient au CANADA-REVUE ; n'avait-il pas dit qu'il fallait les anéantir, les poursuivre jusque dans leurs familles, les traquer jusque dans leurs occupations et leurs positions sociales ?

C'est ce programme provocateur qu'il avait voulu mettre à exécution vis-à-vis de M. Marc Sauvalle, et maintenant il se plaint qu'on ne l'ait pas laissé en toute liberté salir ses concitoyens et jeter la boue au visage de familles aussi respectables que la sienne.

Parce qu'on ne permet pas au dernier voyou venu, caché derrière une cagoule, et éclairé d'un cierge pascal, d'écouter aux portes, de fouiller les lettres et les registres, et de jeter en pâture ses découvertes aux béats et grassex personnages qui se repaissent de ses immondices, tout ce monde-là se met en ébullition et bourdonne comme les mouches bronzées entassées sur un point noir de la route, qu'un lourd chariot vient déranger dans leur festin !

Si les honnêtes gens ne se protégeaient pas, que deviendrions-nous, entourés de ces cafards et de ces corbeaux, qui cherchent à cacher leur mauvaise action sous une pluie d'injures lorsque le masque de l'hypocrisie a été percé à jour ?

Parce que nous avons dénoncé un prêtre

paillard, dont les vices avaient souillé toute une paroisse de Montréal,

Parce que nous avons affiché un curé ivrogne, qui scandalisait depuis des années toute une partie de la population,

Parce que nous avons réclamé à chacun sa place,—au père le foyer, au curé le presbytère,

Parce que nous avons voulu écarter des urnes électorales ces cohortes glapissantes.

Parce que nous avons demandé pour la jeunesse une éducation qui fit des hommes et non des hermaphrodites, on a cru pouvoir tout dire à ceux qui coopéraient à notre œuvre, on a cru pouvoir travestir de la façon la plus odieuse leur rôle de père de famille aux yeux de leurs enfants qui ne sont pas à même de connaître la portée des expressions et de savoir ce que vaut la bave de ces êtres inhumains,

La meute s'est acharnée contre ce pauvre Sauvalle, qui avait pour tous ces cuistres le défaut de porter haut la tête et de n'avoir pas honte de ses actes.

Parce que ce citoyen, auquel on ne pouvait rien reprocher, avait mis l'amour de son foyer domestique, l'amour de sa paix conjugale au-dessus des autres considérations, on a voulu amener contre lui toute la population qu'il électrisait par l'expression vibrante de ses convictions.

De son choix, dont il ne devait compte à personne sur cette terre, on s'est fait une arme vis-à-vis des imbéciles — et ils sont légion — pour affaiblir l'effet de ses écrits s'il était possible.

Peine perdue.

On a accolé faussement à son nom une épithète destinée à écarter de lui toute une partie de la population par crainte ou par conviction.

Grâce à cette épithète habilement exploitée dans un certain milieu, on a tenté de lui fermer les portes des journaux canadiens et de le réduire par la famine.

C'était en vain : Sauvalle n'est pas bâti du bois dont on fait les capitulards.

Il s'est prodigué, et par la force de son travail a réussi à se tenir à flot.

Mais il y a un moment où la fatigue gagne les plus impassibles.

Un beau jour Tardivel tomba sous la main de M. Sauvalle, qui s'empressa de lui serrer les ouïes entre deux feuilles de papier timbré.

La cause suivit son cours. Le propre témoin de M. Tardivel, un théologien préparé à son intention, vint déclarer qu'à moins d'un acte d'abjuration volontaire, aucune négligence ni même violation des règles de l'Église ne pouvait mettre un catholique hors de la religion à laquelle il avait été voué par le baptême.

En présence de cette déclaration qui établissait, de la bouche même de ses ennemis, le titre de catholique réclamé par M. Sauvalle, le rédacteur de la *Vérité* fut condamné, comme l'avait été le curé O'Mara qui avait traité d'infidèle l'hon. M. Laflamme.

Rien de plus naturel.

Mais toutes ces bonnes âmes qui avaient laissé condamner, sans rien dire, le curé ont des paroles douloureuses pour parler du martyr de Saint Tardivel.

Les curés font des quêtes, les vieilles font des neuvaines, les congrégations font des souscriptions.

Qu'il soit donc content, M. Tardivel, que M. Sauvalle lui fournisse l'occasion de redorer son escarcelle.

Depuis longtemps qu'il passe le chapeau, il lui fallait une pareille occasion pour faire mettre la main à la poche.

Enfin, depuis que le procès est terminé, la *Vérité* et ses collègues n'ont pas cessé d'insulter le juge qui a décidé de cette cause.

Nous ne ferons pas intervenir le savant et intègre magistrat dans une discussion avec les gens de la *Vérité*, nous le respectons trop pour cela ; mais nous pouvons lui dire qu'à l'encontre des insultes et de la bave de la clique noire, il s'est assuré, par son jugement, le respect et l'admiration de tous ceux qui sentent et qui pensent librement.

Les vipères qui sifflent aux jambes des honnêtes gens n'ont pas de prise sur la lime égalitaire du code civil.

Les genuflexions et les patenôtres n'ont pas cours dans le prétoire, et la justice des hommes punit et venge sans savoir de quel côté penche la balance spirituelle.

M. Tardivel, votre religion vous dit :

“ Ne jugez pas, si vous ne voulez pas être jugé.”

Vous avez voulu juger, vous avez été jugé.

Un peu de silence maintenant et beaucoup de calme, c'est tout ce que nous vous souhaitons.

DUROC.

## L'éducation laïque et l'éducation religieuse

La *Vérité* et autres organes bien pensants nous ont-ils assez rebattu les oreilles avec les méfaits de l'école athée, de l'école sans Dieu, de l'école laïque — puisqu'il faut l'appeler par son nom ?

Depuis la laïcisation des écoles en France, il ne se commet pas un mauvais coup, il ne se lance pas un pétard sans que l'on en accuse l'éducation moderne.

Tous les Cassagnac, les de Mun et les Drumont qui couvent de leur protection et le trône et l'autel élèvent leurs grands bras vers le ciel lorsqu'il arrive quelque malheur, et s'écrient : la voilà l'œuvre de la *gueuse* !

Nos bons cagots qui n'y comprennent rien font *chorus*, et tout le monde dit en chœur : c'est la faute à la *laïque*.

Et pourtant, si l'on voulait se donner la peine de suivre un peu seulement les journaux français on changerait vite de ton.

Un ami nous envoyait, il y a quelques jours une liasse de journaux parisiens, et sur quelques numéros parcourus, nous avons été stupéfaits du nombre de crimes commis par des prêtres ou des personnages ecclésiastiques.

Qu'on se rassure ; nous ne voulons pas faire une exhibition pornographique, nous allons à notre tour citer le cas de quelques produits de l'éducation catholique.

Voici le premier cas :

On verra qu'il est assez épicé, et qu'il aurait provoqué un joli *tolle* s'il fût provenu d'un avocat républicain ou d'un rentier élevé à la laïque.

Le tribunal correctionnel de Lyon a prononcé, ce matin, son jugement dans l'affaire de chantage intentée à l'ancien abbé Durand et à la demoiselle Fiélon par la famille de X...

Le tribunal a condamné l'ex-abbé Durand à deux ans de prison, cinquante francs d'amende et un franc de dommages intérêts.

La demoiselle Fiélon a été condamnée à quatre mois de prison.

Voici quelques détails sur cette affaire :

Durand étant, il y a quelques années, curé à P..., département de Vaucluse, parvint à obtenir les faveurs d'une de ses ouailles, Mlle de X...

La famille de la jeune fille eut bientôt connaissance du scandale ; elle réussit à l'étouffer ; mais Durand, obligé de quitter P... et de venir s'installer dans le Var, à Ollioules, déclara qu'il ne rendrait la correspondance amoureuse de Mlle de X... que moyennant une somme de 10,000 francs, qui lui fut donnée.

Durand s'installa à Ollioules avec la demoiselle Fiélon ; ses ressources diminuant, il s'adressa de nouveau à la famille de X..., la menaçant de “ faire du bruit ” si elle ne lui envoyait pas une somme dépassant la première de plus du double, moyennant quoi il détruirait les dernières lettres qu'il possédait de Mlle de X...

Cette fois, la famille ne crut pas devoir se rendre à ses menaces ; elle déposa une plainte en chantage, qui amena le procès aujourd'hui jugé.

Ajoutons que la demoiselle Fiélon, qui vit avec l'ex-abbé, a été condamnée comme complice du chantage.

Quelle saveur !

Voici maintenant quelque chose de plus sérieux :

Paris, 14—Après un procès de quatre jours, l'abbé Bruneau a été condamné à mort par la Cour d'Assises de Laval, vendredi dernier, pour avoir tué son curé, l'abbé Fricot, au mois de janvier de cette année. Il a été prouvé que l'abbé Bruneau avait assassiné une dame Bourdais, fleuriste, et que le motif pour lequel il avait tué son curé était le vol. Après son crime, le vicaire a jeté le corps de l'abbé Fricot dans le puits du presbytère, où on l'a trouvé le lendemain. Bruneau est resté impassible ; il proteste de son innocence. Il admet, cependant, avoir mené pendant quelque temps une vie irrégulière ; mais il dit qu'il s'est repenti et complètement réformé depuis quelque temps.

Ah ! Voilà qui est sérieux.

Jugez un peu du tapage si ce saint homme avait suivi la laïque.

Mais il y a mieux encore.

On se rappelle que Vaillant avait été élevé à l'Ecole des Frères, et même était encore en relations avec ses anciens professeurs lorsqu'il préparait les bombes destinées à envoyer les innocents dans l'éternité.

Voici maintenant ce que le *Gaulois* nous apprend de Santo :

Santo, dans son enfance était d'un caractère doux. Il fréquentait l'église et servait la messe, et, dans les processions, le curé du village avait l'habitude de le choisir pour représenter saint Jean-Baptiste.

Santo en Saint Jean-Baptiste! voilà qui a un singulier aspect.

Mais enfin, c'en est encore un qui n'est pas le fruit de l'éducation athée, de l'école sans Dieu.

Nous ne commettrons pas la même sottise que nos adversaires, et nous ne mettrons pas sur le dos de l'éducation religieuse les dévoiements de tous ces tristes sujets, mais nous aimons à servir à nos adversaires et à nos critiques un peu de leur propre médecine.

Quand ils en auront pris quelques doses, il deviendront plus prudents, et reconnaîtront qu'il ne suffit pas de jouer au petit Saint Jean pour être honnête homme et bon citoyen.

MAGISTER.

## SAUVALLE vs. TARDIVEL

Voici le texte complet du jugement rendu le 29 juin dernier, par son honneur le juge Jetté, dans la cause en diffamation de Sauvalle vs. Tardivel, cause qui concerne le CANADA-REVUE :

La Cour, après avoir entendu la plaidoirie contradictoire des avocats des parties :

Attendu que le demandeur, journaliste de Montréal, se pourvoit en dommages contre le défendeur, propriétaire du journal *La Vérité*, lui réclamant une somme de \$200, à raison d'un article publié dans le dit journal, le 8 octobre 1892, intitulé : LE CANADA-REVUE, et dans lequel le demandeur est désigné comme "méthodiste"; alléguant spécialement, le dit demandeur, qu'il est catholique, et que cette affirmation du défendeur lui fait un tort considérable pour l'exercice de sa profession dans cette province;

Attendu que le défendeur conteste cette demande par deux exceptions :

10 Une exception de justification de l'écrit reproché :

a A raison de la publication dans les Nos. du 3, du 10, du 17, et du 25 septembre 1892, du journal le CANADA-REVUE, dont le demandeur est rédacteur, d'articles attaquant le clergé catholique et le sacrement de pénitence, et plaçant par là le dit journal au nombre de ceux directement hostiles à l'Église catholique;

b A raison de la publication, quelques jours avant, par le journal le *True Witness*, d'un article annonçant que le 22 avril 1891, un nommé Paul Marc Sauvalle avait fait baptiser un de ses enfants à une église mé-

thodiste, par un ministre méthodiste; le défendeur ajoutant que ce Paul Marc Sauvalle mentionné par le *True Witness* est le demandeur, et qu'il est bien connu que l'Église catholique exige de ceux qui veulent rester catholiques, qu'ils fassent baptiser leurs enfants par l'Église catholique, et les élèvent dans la religion catholique, sans qu'il y ait exception même pour le cas d'un catholique marié avec une personne d'une autre religion;

Que d'ailleurs le demandeur ayant publié, dans le CANADA-REVUE du 8 octobre, une explication du fait rapporté par le *True Witness*, *La Vérité* s'est empressée de publier cette explication dans son numéro suivant;

Que dans ces circonstances *La Vérité* était justifiable et excusable d'accoler au nom du demandeur le mot "méthodiste";

20 Une exception de compensation de l'injure allégué :

Par un article intitulé : "*Torquemada-Tardivel*" publié dans le numéro du CANADA-REVUE en date du 1er octobre 1892, et un autre article intitulé : "*Inquisition Moderne*" publié dans les Nos. du 8 et du 15 octobre 1892.

Le défendeur soutenant que s'il y a libelle dans l'article qui lui est reproché, ceux sus-mentionnés constituent provocation de la part du demandeur, et que les injures y contenues compensent et au-delà celle dont le demandeur se plaint;

Attendu que l'inscription de la cause ne porte que sur le fond du litige, et que les parties n'ayant pas demandé de nouvelle adjudication sur les incidents de procédure réglés par l'interlocutoire du 8 novembre dernier, il n'y a pas lieu d'y revenir, leur silence constituant acquiescement;

Attendu qu'il est établi en preuve que le demandeur est catholique, et que l'affirmation contraire du journal *La Vérité* dans son article du 8 octobre 1892 lui a fait un tort considérable;

Attendu que les articles invoqués par le défendeur comme excuse de celui qui lui est reproché, savoir, ceux publiés par le CANADA-REVUE dans les Nos. du 3, 10, 17 et 25 septembre, ne justifiaient pas le défendeur d'affirmer que le demandeur était "méthodiste," l'écrivain y donnant constamment à entendre au contraire que, quoique mécontent, il se considère catholique;

Attendu que le fait publié par le *True Witness* ne pouvait non plus justifier l'affirmation du défendeur dans le dit article du 8 octobre 1892;

Attendu que la publication par le défendeur, dans son dit journal, le 15 octobre, de "l'explication" donnée par le demandeur du fait rapporté par le *True Witness*, ne peut constituer une rétractation, les commentaires qui l'accompagnent en détruisant absolument l'effet, la phrase finale étant dans les termes suivants : "Le cas de M. Sauvalle est encore pire que nous le supposions";

Attendu que l'article intitulé : "*Torquemada-Tardivel*," publié dans le numéro du premier octobre 1892 du CANADA-REVUE, ne contient évidemment

rien de sérieux, qu'il n'a été écrit que pour taquiner le défendeur sans l'offenser, et qu'il ne peut en conséquence donner lieu à compensation des dommages réclamés par le demandeur ;

Attendu que les articles du 8 et du 15 octobre, "l'*Inquisition Moderne*," sont signés par un écrivain connu, et qu'étant prouvé que le demandeur n'est ni le propriétaire, ni le directeur du CANADA-REVUE, il ne saurait être responsable du dit article ;

Attendu en conséquence que les exceptions du défendeur ne sont pas fondées ;

Attendu qu'au point de vue de la majorité de la population de cette province, l'affirmation du fait qu'une personne est *méthodiste*, alors qu'en réalité cette personne est catholique, et qu'elle se dit catholique, constitue une injure qui affecte considérablement cette personne, et lui fait un tort grave ;

Attendu que le demandeur a prouvé les dommages qu'il réclame, et que cette preuve n'est pas contredite ;

Renvoie les exceptions du défendeur et le condamne à payer au demandeur la dite somme de \$200, avec intérêt de ce jour et les dépens distracts à maître Lebeuf, avocat et procureur du demandeur.

Et la cour rejette cette partie des conclusions du demandeur requérant injonction au défendeur de publier ce jugement dans son journal et dans les autres journaux français de cette ville, vu qu'aucun texte de loi ne justifie cette demande ; et réserve d'adjuger ultérieurement s'il y a lieu sur la demande de contrainte par corps.

Depuis, M. Tardivel en a appelé de ce jugement, et a fourni caution pour la dette et les frais.

Les cautions sont deux castors :

M. Derôme, de la librairie St. Joseph.

M. le Dr. Desjardins, autrefois de l'*Etendard*.

## LA BOUTIQUE

On nous accuse volontiers de mauvais vouloir, de persiflage, de raillerie ; mais, enfin, il faut être de bon compte.

N'est-il pas désolant de voir comment, en matière religieuse, le profane tient une immense place à côté du sacré ?

Il est impossible d'entendre un sermon ou de feuilleter un journal ecclésiastique sans que la question monétaire s'y étale à côté des recommandations les plus spirituelles.

La meilleure allocution se termine invariablement par un appel à la bourse. L'article le plus religieusement convaincu s'achève sans faute par un bulletin de souscription.

C'est le côté boutique qui est désolant en matière religieuse.

Ainsi la *Semaine Religieuse* parle du fameux pèlerinage qui s'organise pour Lourdes, et elle donne aux pèlerins des conseils fort touchants, mais qui concluent comme toujours par la mention financière.

Jugez-en !

Les pèlerins trouveront des *confesseurs*, à la crypte, tous les jours de 5 heures du matin jusqu'à midi et de 2 heures jusqu'à 7 heures. Il y a toujours un confesseur de midi à 2 heures.

Un ou deux Pères se tiennent toujours *au bureau* qu'on laisse à droite, près de la Basilique, en prenant le chemin du Calvaire. Ils sont là pour recevoir : messes, dons, intentions recommandées, commandes d'eau de la Grotte, abonnements aux *Annales* et au *Journal de Lourdes*, objets trouvés, etc.

Voilà le côté boutique.

Chaque pèlerin peut prendre à la fontaine de la Grotte la quantité d'eau qu'il désire.

Quant à l'*embouteillage* et à l'*expédition de l'eau*, on trouvera l'atelier sous un des arceaux de l'église du Rosaire.

La bouteille prise sur place se paye 0.20 centimes (4 cents), dans une caisse, 0.50 centimes (10 cents). La caisse de 12 bouteilles, prise à l'atelier, 3 francs 20 (64 cents).

Encore la boutique !

Mais, enfin, ces gens-là ne s'aperçoivent-ils donc pas que cela jure avec la sainteté du lieu, cette histoire d'embouteillage ?

Le dernier paragraphe des recommandations est ineffable :

Un dernier conseil charitable aux pèlerins : Méfiez-vous des *pick-pockets* ou *voleurs*. Ils opèrent à la gare où l'on parlemente, devant les magasins où l'on regarde, dans la Basilique, et surtout à la Grotte où l'on prie, et même au moment de la sainte communion. Mettez vos porte-monnaie dans vos poches les moins abordables.

Il faut que l'entourage soit bien canaille ou que les pèlerins aient l'air bien bête pour nécessiter ces recommandations.

VIATOR.

"La Grande Cause Ecclésiastique," un fort volume de 350 pages in 8vo, superbement relié en toile, sera expédié à nos abonnés qui nous en feront la demande sur réception de \$1. Ce volume contient le rapport sténographique des plaidoyers de la preuve et des pièces du dossier dans la Cause du CANADA-REVUE, sans un mot de commentaire.

## LEON XIII ET LA FRANCE

La *Vérité* de Samedi, 14 Juillet, publie un article, intitulé AVEUGLEMENT, d'où je prends la liberté d'extraire le passage suivant :

Sous ce titre : *Curieuses appréciations*, le *Nord*, de Saint-Jérôme, journal conservateur, s'il vous plaît, consacre un long article à la mort de M. Carnot. Cela commence ainsi :

" Comme bien on s'y attendait, la *Vérité*, de Québec, s'est livrée, sur l'assassinat de Carnot, aux bouffonneries les plus macabres. A la *Vérité*, on est toqué par système, toqué par calcul, toqué pour les besoins de la clientèle. Tout ce qui, de près ou de loin, touche à la saine raison et à la délicatesse du sentiment est soigneusement rayé du cadre dès qu'il s'agit de l'intérêt de la coterie ultramontée. Ainsi elle trouve bien difficile de se mutiner ouvertement contre les volontés de Léon XIII relativement au devoir des français catholiques vis-à-vis le gouvernement républicain, mais elle ne se gêne pas de lui frapper dans le dos en nous faisant voir dans la mort de son président un des fruits de l'idée républicaine. Elle dit que la France que nous savons plus glorieuse que jamais, plus respectueuse du St-Siège que sous les souffleteurs et les emprisonneurs de la monarchie et de l'empire, ne récolte que ce qu'elle a semé par l'irréligion. Quelle grotesque pasquinade ! "

Nous faisons cette citation pour que nos lecteurs puissent admirer, une fois de plus, la modération des modérés ! Il y en a bien long sur le même ton et de la même force.

Or, dans notre article sur la mort de M. Carnot, il est nullement question de "l'idée républicaine," et il n'y avait aucune allusion, directe ou indirecte, à la "politique" de Léon XIII, qui consiste tout simplement à dire aux catholiques de France d'accepter la forme de gouvernement établie chez eux, non parce que cette forme est *républicaine*, mais parce que c'est la forme *établie*. C'est le même Léon XIII qui dit aux catholiques de l'Espagne d'accepter la monarchie limitée représentée par le roi Alphonse, et aux Polonais de se soumettre à la monarchie absolue du czar de toutes les Russies. Le rédacteur du *Nord*, quoi qu'il en puisse penser, ne comprend rien à la "politique" de Léon XIII.

Je n'ai pas mission de plaider la cause du rédacteur du *Nord*, qui, par parenthèse, a prouvé plus d'une fois qu'il était de taille à se mesurer avantageusement avec M. Tardivel.

Mais puisque le directeur de la *Vérité* met en scène Léon XIII et lui fait jouer le rôle de pacificateur, je ne puis résister au désir qui me hante depuis longtemps déjà, de rétablir les faits ou plutôt de les ramener à leur proportion exacte.

Il est un vocable qui semble horripiler la *Vérité* : c'est le mot "politique" accolé au nom de Léon XIII.

Les journaux du monde entier, appréciant le rôle et l'influence du Saint Siègre dans les affaires internationales contemporaines, accrochent toujours ce substantif sur la tiare pontificale.

Cela irrite la sensibilité nerveuse de la *Vérité* et plonge l'irascible personne dans des accès d'hystérie, dont les compressions les plus savantes ne peuvent avoir raison.

Pourtant, il n'est pas une expression qui convienne mieux aux agissements de Léon XIII qui, malgré son génie incontestable et incontesté, n'a jamais fait que de la "politique".

Les esprits superficiels—et ils sont nombreux—ont pu croire que le pape se préoccupait par-dessus tout des intérêts et de la grandeur de la France, et que son grand cœur ne battait que pour la nation qui a si longtemps porté le nom de "Fille aînée de l'Église".

Certes, personne au Vatican n'a démenti cette fable, née en France dans les milieux enthousiastes.

Il semblait glorieux au pape de laisser croire à l'univers qu'il avait un faible pour la nation française, dont le passé si purement catholique lui méritait la faveur romaine.

Cette croyance, générale dans les masses, sinon dans les milieux diplomatiques, loin de gêner la politique du Saint Siègre, la favorisait étrangement.

Pourquoi le saint Père, qui a pour mission de procurer des avantages spirituels et sociaux à toutes les nations, même à celles qui sont encore à catéchiser, a-t-il marqué tant d'amour pour la France ?

Pour répondre à cette question, il faut feuilleter l'histoire contemporaine.

Après la défaite de 1870-1871 et la réalisation de l'unité italienne, le pape sentit que les États pontificaux ne lui seraient jamais rendus : par l'Italie, parce qu'elle s'en était emparée après une ardente convoitise ; par la France, parce que l'issue de la guerre franco-prussienne pouvait laisser croire aux plus habiles politiciens qu'elle ne se relèverait pas, de longtemps du moins, des coups cruels qui lui avaient été portés.

A ce moment, la France faisait triste mine au Vatican, et tous les sourires de Rome s'adressaient à Bismarck.

L'Allemagne avait un centre catholique en minorité dans la confédération, mais les agitations bruyantes de ce groupe suppléaient à son infériorité numérique.

A la suite du choc formidable qui avait ébranlé les nations européennes, il n'était que sage d'opérer cauteusement et de faire des alliances solides avec les puissants.

A l'avènement de Léon XIII, la situation du Vatican était lamentable. Le nouveau pontife, avec sa

science "politique" qui le distingue de tous ses prédécesseurs, depuis et y compris Saint Pierre, le nouveau pontife, dis-je, vit tout le parti qu'il pouvait tirer de l'Allemagne en l'indisposant davantage contre la France vaincue et recueillie.

Concédant tout à Bismarck, le pape avait le droit de croire que le redoutable chancelier de fer l'aiderait, diplomatiquement ou autrement, à reconquérir ses états.

Ce calcul était basé sur un raisonnement qui, pour être humain, n'en était pas moins merveilleux. Malheureusement, Bismarck avait une volonté inflexible autant qu'impénétrable, et un beau jour Léon XIII s'aperçut qu'il avait fait des frais et des avances inutiles.

Bismarck, plus habile politicien que Léon XIII, avait prévu que la France serait bientôt debout, bien armée et redoutable, et que l'unité germanique ne suffirait pas à parer les représailles et à éviter la revanche. En conséquence, Bismarck avait médité et accompli le chef-d'œuvre de sa carrière : La Triple-Alliance.

Ce traité, offensif et défensif, conclu entre l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie, tout le monde en connaît l'essence. C'est une ligue impitoyable, mais impuissante, contre la France.

Comme le concours de l'Italie était indispensable au succès de la combinaison, Bismarck dut assurer à son alliée l'intégrité de sa conquête, et dérouter ainsi l'ambition pontificale, qui s'en alla rejoindre les vieilles lunes.

Un des principaux articles du traité de la Triple Alliance stipulait que l'Allemagne et l'Autriche garantis- saient au roi d'Italie la possession de Rome.

Le saint Père était joué.

Mais Léon XIII est un trop fin politique pour se décourager.

Avec une souplesse d'évolution tout à fait remarquable, il lâcha Bismarck, et ne chercha plus qu'à créer des difficultés à la Triple-Alliance.

Naturellement, la France profita de ce mouvement, habile ou fatal, comme on voudra le qualifier, et le saint Père déclara *urbi et orbi* que l'affaiblissement de la France, même momentanément, était préjudiciable à l'équilibre européen, et qu'il fallait avant tout faire cesser les oppositions religieuses qui la déchiraient.

Ce fut le cardinal Lavignerie qui se chargea de réconcilier les partis divisés, et l'on doit à sa mémoire de constater qu'il y parvint à force de volonté, d'énergie et de science politique. Il eût le talent de faire comprendre aux catholiques farouches que l'Eglise est au-dessus des compétitions humaines, qu'elle ne doit pas s'incôder à un parti fantôme, et qu'elle devait

donner l'exemple du respect et de la soumission aux institutions nationales, tant que celles-ci ne s'écartent pas des doctrines sociales sur lesquelles reposent les fondements de la civilisation.

À l'apôtre religieux, il fallait adjoindre un apôtre politique.

M. Léon Say, quoique protestant, s'aboucha avec le cardinal Lavignerie, exerça dans une sphère différente une influence qui complétait l'œuvre de l'illustre prélat, et, après un voyage à Rome, une entrevue avec le Pape, des conciliabules animés avec les cardinaux romains, M. Léon Say rentra en France et récita si bien sa leçon que de grands esprits crurent, et croient encore, que tout est pour le mieux dans la meilleure des Républiques.

Eh bien, moi, qui ne suis qu'un verre de terre, je ne crois pas et je n'ai jamais cru aux mamours de Rome.

S'il s'était agi simplement d'une consécration religieuse de la République, les confesseurs d'abord auraient dû recevoir instruction de la faire accepter, tant que les intérêts essentiellement religieux n'étaient pas entamés par cette forme de gouvernement.

Au lieu de cela, on a proclamé que le saint Père prêchait l'union des partis sous la bannière républicaine, mais en se gardant bien de dire que la soumission et le respect à la République constituaient un devoir.

Dans ces conditions, il est permis de douter de l'amour de l'Eglise pour la République, à moins de croire à un amour dévorant. Si l'on m'obligeait de reconnaître aujourd'hui que le pape aime la République, je répondrais : Oui, mais comme le chat aime la souris.

Puisque l'action de Rome se borne à reconnaître la légitimité de la République, celle-ci peut se passer d'une pareille reconnaissance, attendu qu'elle tire son existence et sa vigueur du suffrage universel.

Que signifient alors ces exhortations d'enrôlement dans les rangs républicains, si ce n'est pour escamoter la République ?

Et comment se fait-il que tous ceux qui ont protesté contre le désir de Léon XIII, prêchant le ralliement, se sont subitement convertis à la veille des élections générales de 1893, donnant la main aux républicains convaincus ?

C'est qu'un mot d'ordre avait circulé, et que le coup de main qui devait mettre la France à la merci des ultramontains avait été expliqué aux simples soldats non initiés à la politique du Vatican.

Il est facile de concevoir que si l'entreprise avait réussi, si une majorité cléricale avait dirigé la France, Léon XIII aurait eu une chance sérieuse de revendiquer la restitution de Rome au pontife romain, appuyé



par la formidable armée française, désormais à son service.

L'enjeu valait bien la dépense de génie que le pape a sacrifié dans cette entreprise. Il a échoué, et je gage qu'avant peu nous le verrons se retourner vers la Triple Alliance, afin de regagner les avantages que son échec lui a fait perdre.

Je me flatte de croire que les péripéties de cette intrigue compliquée amèneront l'humeur irascible de M. Tardivel, qui ne veut pas admettre que Léon XIII est avant tout un "politicien".

HENRI ROULLAUD.

## LES DOUBLES SENS

Avec des airs dévots des hommes s'imposeraient à Dieu si Dieu se contentait du vernis des visages.

Mais, le monde se trompe plus aisément. Il suffit qu'un débitant de boissons enivrantes se pavane au premier banc, à la messe de dix heures, le dimanche, qu'il jette dans les plats des oboles une petite pièce blanche et miroitante, avec le geste superbe du petit verre élevé à la hauteur du nez, et il est honnête homme, il est le *sine qua non* de toutes grandes choses.

D'abord, il est mercier, il est épicier, il vend du melon d'eau sur l'affiche et des spiritueux frelatés dans l'arrière boutique; mais, pour un rien du tout, il sonnera la cloche de l'église et répondra la messe. Ainsi se compensent le mépris de la loi et la fraude dans le commerce.

Quelqu'autre n'est ni épicier, ni mercier, il est ostensiblement propriétaire d'une buvette. Un jour arrive, où l'usage aussi bien que le droit prescrivent qu'il ferme sa gargote. De fait, portes et fenêtres sont hermétiquement cadenassées sur la rue; on entre alors par la cave, on boit à la chandelle, c'est ingénieux. Et cet homme qui débite le poison à plein verre crie le premier au scandale, au relâchement, à l'infamie, si le plus petit de ses frères fait le plus petit faux pas. Tous ces bedeaux sont la peste des campagnes.

Qu'une petite agglomération, qu'une assemblée quelconque ait lieu, le bedeau mercier, débitant et épicier se trouve à l'affût.

Vous savez ce que nous entendons par pique-nique, par exemple. Qui croque le marron dans un pique-nique?

Ce n'est pas le prêtre qui a cherché dans une assemblée où l'on s'amuse et paye un moyen légitime de couvrir les dettes de son église! non, c'est le bedeau qui a spéculé sur l'appétit des jeunes gens pour leur faire empocher ses flacons écœurants, et empocher, lui, les pièces d'or du pique-nique, de l'église et de l'école.

Sa dinée est plus enviable que celle du curé, ne craignez rien! Et le soir, il se frotte les mains et se bénit lui-même. Veinards bedeaux!

Alors que le curé compte sur la charité, le bedeau échafaude sur l'ivresse, et le bedeau l'emporte. Mon Dieu, qu'il faudrait un stylet d'acier pour graver la frimousse de ces marchands de boissons dans les campagnes!

Ils sont forts d'une sécurité qu'ils trouvent dans la faiblesse de ceux qui ont le devoir de parler, dans la poignée d'or qui pue le grog et qu'ils font sonner dans leurs goussets, dans leurs vertus de commande, dans la haute considération qu'ils ordonnent sous peine de jeter sur les adorateurs de leur religion secrète le deshonneur dont ils vivent.

Le bedeau débitant n'a jamais de crédateurs, l'argent sonne à chaque petit verre sur son comptoir crasseux.

Le médecin, le prêtre, le boulanger, le tailleur, le journaliste ont besoin de livres de comptes; la buvette est le temple du dieu *Cash*.

Il se fourre partout, et partout sa présence se traduit par le ravalement du bon sens et de la morale publique.

Vous ne croyez point! Eh bien! venez que je vous montre son œuvre, que vos yeux se repaissent du spectacle d'une jeunesse tombée au niveau de la brute ignoble et assoiffée qui ne rêve qu'un grand public pour ses premières esclandres.

Postez-vous au détour du chemin. Des moutards de dix ans sont emportés à bras, ivres-morts, blêmes, bavants; des nègres aux instincts de bêtes se livrent à des démonstrations sans nom sur la rue, aux regards des enfants et des fillettes; des jeunes gens hurlent des blasphèmes et de stupides exclamations au passage des femmes.

Regardez défilér ces visages terreux d'adolescents, ces hommes à jambes molles, ces femmes futées et avachies.

Eh bien! qu'y voyez-vous d'extraordinaire? mais, rien! c'est tout naturel. Aussi, nous ne condamnons point les assemblées, en général, nous condamnons ceux qui ont mis dans cet état d'ivresse brutale et de sangène suggestif et dégoûtant une foule de jeunes gens et de jeunes filles.

Ces yeux pochés, cet oubli des convenances, cette inconscience qui s'empare de la femme qui se grise à respirer seulement le fumet du grog et le poison des pipes; tout cela crie vengeance.

Dites-moi—Vous peignez des scènes inouïes, votre littérature est horrible! Ce n'est pas moi qui suis horrible, c'est la génération qui n'a pas le sens commun de se conduire proprement, c'est la platitude que vous montrez envers les empoisonneurs professionnels.

Il n'y a plus de bornes. Citons Weymouth. La tragédie et la comédie de l'ivresse se jouent sur les rues, dans les hôtels, partout, même dans le lieu saint. La promiscuité, le pot-pourri de tous les sentiments et de tous les actes, sociaux, politiques et religieux est-il donc une forme nouvelle du progrès intellectuel et moral des Acadiens?

Un effrénement d'ivrognerie semble passer, saccaquant dans les nôtres et dans la jeunesse en particu-

lier, des qualités que l'on se plaisait à reconnaître au caractère Acadien,—la politesse, l'urbanité, l'hospitalité.

Ce petit peuple, qui comptait parmi les très catholiques, n'avait point jusqu'à ce jour été flétri du titre peu enviable qui s'attache dans la tradition au nom polonais, irlandais et breton.

Prenons garde, Acadiens, que notre nom ne soit aussi synonyme, à tort ou à raison, d'*ivrognes catholiques*.

J. CRAVACHIE.

## LE COUP DE LA MÉDAILLE

*Jean arrive la poitrine garnie de médailles, des prix plein les bras et des accessits plein ses poches.*

(De l'*Humoriste*.)

Le père Pitre—Hallo, Jean, v'là que tu dévales du coulège avec un fâmeux équipage!

Jean, bègue—Oui, et je suis content après tout.

Le père Pitre—Comment, c' que t'aimes ça l'école?

Jean—Moyennement.

Le père Pitre—Tu dois être *real smart* à c'te heure!

Jean—Un petit. J'ont eu une beauté de prix c'te fois icite.

Le père Pitre—Qu'est-ce que tu étudies à c'te heure?

Jean—Les séances naturelles, la botte ànique, la rate à ric, la fusique, la chie mie, et je suis bientôt en file, ô Sophie!

Le père Pitre—Moi je parle pas dans la grand'mère. Je comprends pas beaucoup bin! J'crois bin qu'ton maître peut pu t'en montrer!

Jean—Ça prend tout et pis ça marche allez!

Le père Pitre—J'pense bin que tu te laisses pas battre par les autres gars.

Jean—Oh non! je suis le premier de la classe.

Le père Pitre—Ça m'semble tout naturel de t'voir.

Jean—J'sue toujours d'même.

Le père Pitre—Ton parler a changé un petit.

Jean—J'crois pas en tout.

Le père Pitre—Quoi ce qu'est ton desseigne de faire l'année qui vaigne?

Jean—J'vas retourner au collège encore, mais je crois ben que j'serai maître c'te fois icite.

Le père Pitre—Aimeras-tu ça de *mouvoir* parmi les maîtres?

Jean—Y a du *fun*, au moins je serai pas de piquet et je parlerai su les autres.

Le père Pitre—Mais si tu vas maître tu pourras pu gagner les médales.

Jean—Ça fait pas rien, j'en ai gagné assez c'te année, et puis l'année qui vint je les donnerai à qui que j'voudrai *itou*.

Le père Pitre—Dis moi donc comment c'que t'as icu de médales et de prix?

Jean—J'en ai eu eune beauté; trois médailles, cinq prix et onze accessits.

Le père Pitre—J'crois bien qu'tas tou gagné les récompenses de ta classe.

Jean—Ah oui, presque toutes.

Le père Pitre—Étiez-vous une grouse *crovad* dans voute classe?

Jean—Ah! ben, non, oui, comme ça, j'étais tout seul, y avait ren que moi!!!

Le père Pitre—T'ap pas dîte l'orcer l'échine après tout.

Jean—C'est (comme qui disent), que j'étais le chou des grosses têtes.

Le père Pitre—Qu'tu sois le chou, la patate, le navot ou la carotte, ça leur fait pas d'différence.

Jean—J'sus toujou pas une citrouille!

Un passant... Beau spécimen d'enseignement classique!

CHIPS.

## NOTRE ÉDUCATION

On nous reparle encore de notre éducation admirable dans la Province de Québec.

Une motion du Dr Séverin Lachapelle a fait sortir des cartons les innombrables récompenses décernées à nos maisons d'éducation à l'exposition de Chicago et l'on s'écrie: quel succès, quel triomphe.

Tout le monde n'est pas de cet avis:

Le *National*, de Lowell Mass., dont le rédacteur a des prétentions à la pédagogie, voulant faire remarquer que certains Canadiens de Lowell parlent mal le français, citait la conversation suivante:

—“Travailles-tu, toi? Non.—Que fais-tu donc? —Je *loafe* et je me promène sur le *sidewalk*, en attendant que j'ai de la *work* pour me mettre sur la *string* afin d'aller prendre un *ride* avec ma *chum* qui est *daisy*, je t'assure. Tas de butors! qui ne savent comment dépenser leur argent ni comment parler le bon français.”

Un correspondant de la *Semaine Politique* de Québec, a écrit alors ce qui suit, après avoir fait la citation où le *National* finit par traiter ses compatriotes de butors:

“Il y a, là-dedans, pour le moins, une bonne moitié d'exagération.

“Je suis demeuré aux États Unis, précisément à Lowell, pendant assez longtemps pour constater que nos nationaux de l'autre côté de la ligne quarante-cinquième n'en sont pas encore arrivés à un si haut degré d'abatardissement.

“Cependant, je ne puis pas écrire qu'ils ont conservé intacte la langue de leurs pères. Non. Malheureusement, ils ont adopté une foule de mots qu'ils ont pour la plupart francisés et qu'ils débitent naturellement au cours de la conversation.”

Là dessus, l'*Etoile* de Lowell sert aux éducateurs de la Province de Québec un plat qui n'est pas mâché et que voici :

Ah! la langue de nos pères, parlons-en. Pour la conserver intacte, cette chère langue de nos pères, il fallait, ce semble, la recevoir intacte. Malheureusement elle a été transmise au plus grand nombre d'entre nous dans un état qui lassait pas mal à désirer ; il s'en fallait de beaucoup qu'elle fût intacte. On n'a pas besoin de quitter le Canada et de venir aux États-Unis pour entendre mal parler le français.

Si les Canadiens des États-Unis dont la plupart sont nés au Canada et y ont été élevés avaient appris sur le sol natal à parler un *français intact*, on pourrait leur reprocher de parler leur langue maternelle imparfaitement. Mais un grand nombre de nos compatriotes ne connaissent rien ou à peu près en fait de langue française quand ils sont arrivés en ce pays, sinon qu'ils la parlaient comme leurs pères, c'est-à-dire très mal. Leur éducation sous ce rapport avait été absolument négligée. N'ayant jamais appris à corriger leurs fautes, ils étaient naturellement dans le chemin pour en faire de plus grandes. D'ailleurs nous sommes tous, nous Canadiens, au Canada comme aux États-Unis, plus ou moins dans le même cas.

Mais une chose dont on peut se convaincre en venant faire une visite dans nos centres canadiens, c'est que nos classes instruites ne parlent pas plus mal la langue de leurs pères que ne le font les Canadiens instruits du Canada. Nos prêtres, nos médecins, les élèves dans nos écoles paroissiales, nos marchands instruits peuvent subir la comparaison avec ceux qui occupent les mêmes degrés de l'échelle sociale au Canada.

Quant aux classes populaires, ici comme au Canada, même en France, leur langage laisse à désirer pour la raison primordiale qu'elles n'ont jamais su le français, qu'on ne le leur a jamais enseigné et que n'ayant appris aucune règle qui servirait à les diriger, elles parlent suivant le milieu où elles se trouvent : en France, c'est le patois qui défigure leur français ; au Canada et aux États-Unis, ce sont des mots anglais mis à la place des mots français et des expressions buroques, contournées.

Nous avons aux États-Unis des écoles paroissiales où un excellent français est enseigné par des professeurs qui sont pour la plupart nés en France. La génération qui pousse actuellement et qui fréquente ces écoles a l'avantage d'apprendre d'une manière satisfaisante la belle langue de Racine.

Si le Canada cessait de nous envoyer des gens qui ne savent ni lire ni écrire, comme il l'a fait par le passé, ce qui prouve que l'instruction dans notre patrie ne s'est pas aussi généralisée qu'on voudrait le faire croire, nous pourrions assez rapidement, grâce à nos écoles, relever le niveau de notre français dans toutes les classes.

Avant de nous jeter la pierre, nos compatriotes du Canada devraient se regarder ou plutôt s'écouter parler, et nous sommes sûrs qu'ils trouveraient un vaste

champ où exercer leur critique, pour leur grand bien et aussi le nôtre.

Nos collègues classiques sont priés de prendre leur large part de ces justes remarques d'un confrère américain poussé au pied du mur par l'outrecuidance de certaines personnes.

Mais vous verrez que la leçon ne profitera pas.

On continuera à parler des succès de Chicago.

CANADIEN.

## LIBRE ARBITRE

Je ne voudrais pas décourager les braves cœurs qui, par un dévouement, par un instinct généreux qui réconcilie avec l'espèce humaine—souvent bien répugnante!—risquent leur propre vie pour sauver un homme ou une femme en danger de mort ; mais quel acte cruel ils commettent parfois en accomplissant cette belle action!

Autant il est admirable de se jeter à l'eau pour aller au secours de malheureux qui chavirent, de se jeter dans le feu pour lui arracher ses victimes, de frapper un chien enragé ou un malfaiteur qui menace la vie d'êtres inoffensifs, autant je trouve barbare, inhumain de sauver malgré eux les déshérités de ce monde qui ont résolu de mettre fin à leur pitoyable existence.

Pour admettre ce raisonnement que naturellement, je crois fort juste—il faut laisser de côté la doctrine religieuse qui interdit le suicide. Certes, c'est un acte regrettable qu'on ne saurait encourager, mais si, dans ce bas monde, où nous vivons au milieu de mystères dont nul n'a encore su trouver la clef, où tout ce que nous savons pourrait se résumer en un immense point d'interrogation, il existe une vérité prouvée, indiscutable, c'est bien, n'est-ce pas ? que l'homme est irresponsable de sa propre naissance et qu'il n'a pas voix au chapitre sur cette question si capitale pour lui.

Qui sait si le premier cri qu'il pousse n'est pas une protestation contre ceux qui, sans le consulter, le forcent à se débattre dans cette vie qu'il n'a pas réclamée ? Accordez-lui du moins le droit d'en sortir volontairement lorsqu'elle a cessé de lui plaire!

On ne se tue pas de gaieté de cœur, sans de fortes et terribles raisons, à moins qu'on n'ait hérité de cette triste monomanie, auquel cas il vaut mieux en finir tout de suite que de vivre hanté par cette pensée fatale.

En mettant à part cette névrose, heureusement fort rare, on reconnaît que pour en arriver à détruire de ses propres mains l'être qu'en général on aime le plus au monde, pour anéantir l'instinct de conservation qui parle si fort en faveur de la vie, même la plus misérable, il faut avoir souffert au-delà de ce qu'on peut endurer.

Il y a dans ce monde une si grande variété de souffrances ! Celles qui viennent toutes seules et celles que l'on se crée à soi-même ; la perte des êtres aimés, la maladie, la ruine, le déshonneur!—la liste en est trop longue pour la transcrire ici — chacun n'a pas en soi

la philosophie, l'énergie, la résignation ou la foi nécessaires pour supporter sa part, souvent trop lourde. On ploie sous le faix, et alors, on s'en va droit à la rivière, ou bien on allume un réchaud, lorsqu'on n'a ni revolver ni poison.

On a beaucoup souffert pour en arriver là, on a beaucoup pleuré. Puis un jour vient où on ne peut plus souffrir ni pleurer, on ne peut plus qu'en finir ! Et lorsqu'avec une résolution farouche, on a exécuté son dessein, lorsqu'on se sent enfoncer dans ce néant qui sera l'oubli, arrive un bon sauveteur qui repêche le noyé volontaire ou qui brise la porte et ouvre la fenêtre calfeutrée.

Après cela, un commissaire de police ou un magistrat fait de la morale à la victime anéantie, et lui fait promettre "qu'elle ne le fera plus !" Il lui remet parfois quelques francs, produit d'une collecte faite dans la foule qui s'est amassée autour d'elle. Et puis elle s'en va droit devant elle, se retrouvant au point où elle était une heure auparavant, alors qu'elle avait pris la résolution irrévocable de mourir.

Et vous voulez que cette victime qu'on force ainsi à vivre ou à recommencer cette horrible aventure n'ait pas envie d'étrangler son sauveur ?

Chaque jour, pourtant, les faits divers recommencent cet éternel récit ; chaque jour, de pauvres filles abandonnées, des misérables qui ont vainement cherché à gagner leur vie dans la grande ville sont arrêtés dans leur œuvre de destruction et promettent de ne plus recommencer. Que deviennent-ils ? Renoncent-ils réellement à la mort ? Voilà ce que je voudrais savoir.

Il y a encore un autre point qui m'agite ; si j'osais, je dirais même qui me révolte : c'est le soin jaloux avec lequel on a soigné un coupable qui a réussi, dans sa prison, aux prix de quels effroyables efforts ! à tenter de se suicider. Il est là pantelant ; on panse ses plaies, on calme ses souffrances : il faut qu'il se guérisse pour monter sur l'échafaud.

Je n'ai aucune partialité pour les malfaiteurs, pour les assassins, mais puisque la société a renoncé à la torture, qu'elle se contente, pour sa défense, de supprimer ceux qui l'attaquent, ne la trouvez-vous pas aussi vengée lorsque le condamné se tue dans sa prison que lorsqu'il est décapité ? Le but n'est-il pas atteint du moment où le coupable a disparu ?

"Le crime fait la honte, et non pas l'échafaud," a dit le grand Corneille ; c'est pourquoi je trouve M. le duc de Choiseul-Praslin s'empoisonnant dans sa prison, juste aussi déshonoré que s'il eût été exécuté.

Quant à ceux qui se font justice avant d'être arrêtés, ils usent d'un droit absolu : s'ils épargnent un peu de honte à leur famille, ils ont même, pour une fois rempli leur devoir.

Mais je m'aperçois, — un peu tard — que cette chronique que j'aurais voulu humoristique, a, malgré moi, tourné au noir. La faute en est aux temps troublés que nous traversons ; il ne disposent pas précisément à la gaieté.

Nous tâcherons d'être moins lugubre une autre fois.

P. M.

## LE SERMENT

On essaie en France de réformer la formule antique et solennelle du serment. Il s'agit de savoir si l'on dira : je jure devant Dieu..., ou simplement : je jure... ou encore si l'on ne dira rien du tout.

Quand on voit, au cours de l'histoire, l'usage que firent tant de princes et de rois, tant d'illustres seigneurs de leurs serments les plus sacrés, on est en droit de suspecter la vertu fondamentale du serment. Et lorsque on considère comment les époux qui se sont juré fidélité, se conduisent l'un vis-à-vis de l'autre le serment, aux yeux des sceptiques, n'est plus qu'une de ces vieilles modes, un de ces usages surannés qui déshonorent le siècle de la tour Eiffel.

Avant que le code eût définitivement triomphé de l'Évangile, on apportait le livre sacré, et l'homme posant sa main sur la Bible jurait, au nom d'une Foi, de dire la vérité. Il était obligé à la proférer cette vérité, car s'il eût manqué de franchise, en face du Texte saint, il était assuré que l'enfer l'attendrait au delà des limites de la vie, et que, éternellement, il brûlerait dans de la poix bouillante, afin d'expier son faux serment.

Aujourd'hui, combien sont rares les témoins qui croient sincèrement à l'Enfer, et à ses diables chargés, mitrons éternels, de cuire au four les mauvais chrétiens.

De cet ancien état de choses, il demeurerait cependant une sorte de respect pour la foi jurée. Un point d'honneur empêchait de mentir. La Vérité tenait encore sous sa gouverne les langues humaines.

Mais, par un subtil détour, le Mensonge a fini par conquérir la race mortelle. On a vu Talleyrand triompher de tout grâce au mensonge, on sait que Napoléon mentit avec audace et capta ainsi la Fortune ; on n'ignore pas que toute la force diplomatique réside dans le mensonge, et que Bismarck, le vieux loup, fut en maintes circonstances, un renard cachant sa queue, pour faire croire qu'elle était coupée.

Le mensonge, triomphant dans l'histoire, fit également son entrée dans la vie privée. Il fut de morale courante que "mentir" était nécessaire vis-à-vis d'un mari, vis-à-vis d'un amant. Sauver l'honneur d'une femme absolvait tout mensonge. Dire : "Je jure sur l'honneur que madame une telle n'était point à la fête de Neuilly en compagnie du prêtre un tel", est une formule courante. Ce n'est point mentir, diront les experts, que de jurer à faux quand il s'agit d'inocenter une belle pécheresse.

Et voilà le serment dans un joli état ! Tant qu'après la suppression des croyances divines, demeura parmi nous, le culte vague et sérieux, illogique et néanmoins puissant, de la parole donnée, on put croire au serment. Aujourd'hui, c'est fini. Il n'y a plus que quelques pâtres illettrés, ou des poètes fous, pour croire qu'une parole engage. Les aigrefins de toutes sortes savent fort bien se dégager de leurs serments avec désinvolture.

Alors pourquoi maintenir la vieille formule en justice ? A quoi cela rime-t-il de gêner quelques hon-

nêtes puritains qui préfèrent ne pas "jurer" et néanmoins dire la vérité, tandis que la foule des gens sans préjugés jurera tant qu'on voudra, quitte à dire ce que bon lui semblera ?

En somme, pourquoi compliquer inutilement (oh ! combien inutilement !) les formalités judiciaires, lorsque l'on sait que le métier de juré est si embêtant, et que celui des témoins est horrible ?

Je n'ai pas été juré, et je désire que la divine Providence, à laquelle je crois, n'étant point athée, écarte de moi ce rôle fantastique et terrible ; mais je fus témoin.

C'est encore là une de ces opérations que je ne recommanderai qu'aux personnes désireuses d'être taxées à trois francs.

Etre témoin ! pas pour trente mille francs ! pas pour cent mille francs ! J'exagère peut-être, et si pareilles sommes m'étaient offertes pour témoigner en justice, je renoncerais sans doute à mon intransigeance ; mais il n'est pas de labeur au monde comparable à celui d'un brave homme arraché à ses obligations, et qu'on précipite dans le palais de Justice, à cette fin de "dire la vérité" sur un citoyen coupable de n'importe quel méfait.

Le juge d'instruction chargé de l'affaire convoque le témoin à onze heures. On arrive. On s'assied sur un banc fort dur, entre deux gardes municipaux. Tandis qu'à travers une fenêtre grillée, on considère mélancoliquement l'espace, le juge "fait attendre". On entre enfin. Le magistrat vous interroge comme si vous étiez coupable : — "Que faisiez-vous dans cette brasserie où l'on assassina ce malheureux jeune homme ?" — "Je buvais de la bière." — "Ah ! vous buviez de la bière, au lieu de porter secours à la victime !" — "Mais cette victime..." — "Enfin que savez-vous ?"

Et il faudra revenir maintes fois. Il faudra narrer avec précision, ne pas se couper, ne perdre aucun détail... etc., etc.

Par là-dessus, jurer en cour d'assises ! Mais dire la vérité, c'est trop difficile ! Sait-on seulement ce qui s'est passé, je ne dis pas à Sedan, mais à Chantilly, ou au Grand-Prix dernier ? Alors, la vérité ! quelle aberration d'obliger des hommes, victimes des apparences, esclaves de leur sens, à démontrer la vérité sous la foi du serment ?

Le serment est une torture de plus ajoutée à toutes celles que subit un témoin, ou qu'endure un juré, supprimez-le.

La vérité dans son puits continuera à vivre d'eau fraîche. Voilà tout.

Avec ou sans serment, le mensonge triomphera.

EMILE GOUDEAU.

M. Edmond Hardy, le sympathique directeur de l'Opéra Français, vient d'arriver de Paris, où il était allé recruter une troupe d'opérette et d'opéra-comique pour la prochaine saison. Il est enchanté de son voyage, et il nous promet des surprises. Tant mieux.

## VARIETES

### LE METIER DE REPORTER.

Il y a quelques jours, un concile de reporters protesta contre un irrévérencieux article du dictionnaire Larousse qui parle avec légèreté de leur profession. Des chroniqueurs leur répondirent qu'un rat n'est pas un éléphant.

Tous orfèvres !

Au lieu de ces vagues discussions de prééminence, il serait bien plus intéressant pour le public de savoir au juste en quoi consiste ce métier de reporter dont il entend si souvent parler mais dont il ignore l'organisation. Après cela, il pourrait, à son gré, distribuer des palmes.

C'est toujours quelque accident ou quelque hasard qui détermine l'entrée dans la carrière. Sur les bancs du collège, on dit : "Je serai poète... Je serai dramaturge... Je serai romancier." On ne dit pas : "Je serai reporter !" Peu de pères de famille élèvent leur rejeton dans l'idée d'en faire un prince du reportage.

Mais qu'un beau jour un étudiant voie cesser brusquement, par revers de fortune, sa pension mensuelle qu'un employé d'administration se lasse de signer la feuille de présence ; qu'un maître d'études jette son épitoge par-dessus les moulins académiques, tous ces combattants, obligés de satisfaire dès le lendemain aux exigences de la vie, et peu soucieux d'aller s'enterrer en province, songeront à demander à leur plume un moyen de subsistance.

Se révéler par un article de génie discrètement glissé dans la boîte d'un journal est un procédé aussi romantique que hasardeux : Le temps presse. Renseignements pris, on apprend que le reportage est la seule forme de journalisme susceptible de nourrir vaguement son homme, du jour au lendemain. *Ou gagne de suite*, comme disent les petites affiches blanches du coin des rues.

On gagne... Oh ! des sommes modestes. Lorsque M. le chef du service des informations a consenti à s'annexer un débutant, il utilise d'abord ses aptitudes dans le "département des chiens crevés". On nomme ainsi, en argot professionnel, la cucillette, dans les commissariats de police, des nouvelles non encore parvenues à la préfecture. Ci, 100 fr. par mois et 10 ou 15 centimes la ligne pour les faits divers insérés, un sur vingt en moyenne. Les lignes sont rares, mais les secteurs de Paris sont grands.

Les modestes auxiliaires délégués aux commissariats n'ont qu'exceptionnellement la perspective de pouvoir se signaler. En effet, leur rôle se borne, s'ils apprennent un accident ou une affaire qui sort du commun, à téléphoner le fait à leur journal.

Celui-ci envoie alors sur les lieux, le plus rapidement possible, un ou deux des reporters enquêteurs en permanence dans ses bureaux. Mais, si les nécessités de la dernière heure ou la gravité de l'événement justifient pareille prise d'initiative, on admet que le titulaire des "chiens crevés" se transporte lui-même sur le "théâtre des événements". En ce cas, s'il est

"débrouillard", il peut rendre un signalé service, éviter un "ratage," et on lui en saura gré.

C'est pourquoi, au café du *Cog d'Or*, de débonnaires consommateurs ont pu quelquefois entendre un jeune homme bien mis dire, à une table voisine, à des camarades: "Enfin, je tiens mon premier crime!" Et les camarades le félicitaient chaudement en lui serrant la main.

Voici notre reporter promu lui-même à la dignité d'enquêteur et d'interviewer. Il touche 250 à 300 francs de fixe et des lignes. Le tout, dans les bons journaux, peut monter à 400 ou 500 francs d'émoluments par mois. C'est ici que l'intéressé doit donner sa mesure définitive, montrer s'il possède véritablement le don de la profession. Au bout de deux ou trois insuccès, il serait remercié purement et simplement. Or, cette vocation professionnelle n'est pas chose si commune, puisque, sur 150 reporters environ qui naissent chaque année sur le pavé parisien, 8 ou 10, au grand maximum, surnagent et deviennent des chevronnés du métier.

Il faut en effet pour réussir, non seulement une santé robuste, des jarrets d'acier, une tenue parfaite, une courtoisie et une bonne éducation qui permettent d'être reçu partout, mais une grande netteté d'idées et une remarquable puissance d'assimilation.

Le reporter peut ne rien savoir, mais il doit être apte à tout comprendre. Il est nécessaire qu'en quelques instants il sache, une question étant donnée, quelle est la personne de Paris la plus capable de la résoudre, qu'il aille voir cette personne, la trouve, ou, à son défaut, quelqu'autre également bien informée, et, en vingt phrases d'interviews, lui arrache un résumé clair, net et précis des réponses à faire.

Est-ce tout? Non! il faut encore que cet analyste ait le flair d'un policier et par-dessus tout l'amour de sa profession.

Voici un exemple des "entraînements" de cette passion :

Un reporter parisien, envoyé en Amérique pour rendre compte des troubles d'une grève, apprend que les grévistes projettent, dans une certaine région, d'arrêter la circulation des chemins de fer. Immédiatement il saute dans le premier train en partance afin de se trouver à temps sur le lieu de la bagarre. Mais déjà la voie était saccagée, le train déraille en pleins champs. Pendant qu'on relève les blessés et les morts, notre confrère, échappé sain et sauf de la catastrophe, s'empare d'une lanterne de wagon et suit les rails pour aller à la première station télégraphier l'événement à son journal. Chemin faisant, il traverse, sans la voir, une embuscade de grévistes qui, le fusil baissé, délibèrent s'ils feront feu sur cet isolé qui va, sans doute, prévenir les gendarmes. Arrêtés plus tard, les inculpés racontèrent eux-mêmes l'anecdote, et s'en prévalurent devant le tribunal pour faire ressortir leurs sentiments d'humanité. Effectivement, ils n'avaient point tiré.

Un exemple aussi de subtilité professionnelle dont j'ai été récemment témoin.

Chargé de rendre compte des faits et gestes d'un

souverain étranger en villégiature chez nous, le reporter dont il s'agit se vit poliment évincé par le grand chambellan du monarque. "Nous télégraphons quotidiennement, lui fut-il répondu, les nouvelles relatives à Sa Majesté à nos journaux nationaux. Vous pouvez les prendre dans leurs colonnes."

Cela ne faisait guère l'affaire du journaliste envoyé à grands frais pour sa mission spéciale, et qui risquait de faire choux blanc pendant toute la durée de son séjour.

Il avisa un vieux retraité qui avait autrefois fait la télégraphie militaire.

"Seriez-vous capable de traduire la valeur des lettres transmises par le morse rien qu'en écoutant le tac-tac de l'instrument?"

— Parbleu, c'est l'enfance de l'art.

— Eh bien, je vous propose un louis chaque matin si vous voulez venir passer un quart d'heure avec moi à la poste."

Dès le lendemain, à l'heure où arrivait le pli du château, on pouvait voir les deux compères, très affairés, dans le bureau, à la rédaction d'une correspondance imaginaire.

Dès que le morse parlait, le vieux brave inscrivait à la file, sur une feuille de papier, les lettres d'une langue étrangère qu'il ne comprenait pas. Mais le reporter traduisait au fur et à mesure par-dessus son épaule, et la dépêche officielle était à peine partie, qu'il en remettait un double en français à destination de Paris.

Les employés ne soupçonnèrent jamais que cette traduction littérale n'eût pas été remise à son détenteur par l'entourage du souverain, et ce furent les sujets de notre hôte royal qui durent lire dans les journaux parisiens les détails concernant leur monarque.

Quand un reporter a, dans des circonstances analogues, montré les ressources de son esprit, il obtient généralement un service fixe qui lui assure un revenu de lignes indépendant des fluctuations de l'actualité. Il est, par exemple, chargé des relations avec un ministère, des comptes rendus d'expositions, de réunions publiques, etc., etc.

Mais il est exceptionnel que, même dans ces conditions favorables, il arrive à gagner plus de 500 francs par mois. De plus, la fatigue est telle, la tension nerveuse si constante, que l'emploi ne saurait être rempli pendant de longues années.

C'est pour cela qu'il n'existe pas de vieux reporters et qu'on cite ceux qui ont dépassé quarante ans.

Bien avant cet âge, ceux qui doivent faire leur carrière du journalisme se sont classés comme "articiers"; ils ont montré qu'ils pouvaient faire du reportage autrement qu'avec leurs jambes. Ils connaissent alors les honneurs de la première page et les joies de la signature.

Mais tout bon "articier" devra, quel que soit son rang ou son emploi, conserver dans le cœur un reporter en éveil. Les politiciens n'interviewent-ils pas les ministres et les économistes, les philosophes?

On devient journaliste, on naît reporter.

## ÇA ET LA

Un don naturel qu'on ne saurait refuser à M. Abel Hermant, c'est celui de l'assimilation ; il a possédé ce don jusqu'à un degré supérieur et miraculeux, jusqu'à un point où l'absence de toute originalité réelle commence à devenir réellement originale... Il est, en littérature, le modèle achevé, le type idéal, le paragon du bon élève.

Il a été disciple de M. Emile Zola, et aussi bien que M. Emile Zola, peut-être mieux, d'une manière qui correspondait plus strictement à la formule de l'école, il a fabriqué des romans naturalistes. Plus tard, sentant le mouvement vague qui se dessinait en faveur du roman historique, il fit son roman historique et brossa son tableau de bataille tout aussi brillamment qu'un autre, selon les procédés à la mode. Si le ciel l'eût voulu, il aurait élaboré des romans philosophiques, ou scientifiques, ou idéalistes, ou néo-chrétiens ; il en élaborera de bouddhistes, — et d'un bouddhisme d'excellente qualité, — le jour où on lui en manifesterait le désir, et, ce jour-là, M. Armand Silvestre aura trouvé un rival en renoncement et en pureté.

En attendant, M. Abel Hermant a délaissé l'histoire, comme il avait délaissé le naturalisme ; il compose des études de mœurs, sous forme de dialogues, à la façon de M. Henri Lavedan, et, dans ce nouveau genre, ainsi que dans les autres, il réussit très bien, tout à fait bien. Certaines pages de son volume, *la Carrière*, sont non seulement d'un esprit caustique infiniment alerte, mais encore d'une observation subtile que l'on sent juste et vraie à travers le grossissement nécessaire de l'œuvre d'art. La comédie du monde des diplomates est là en trois cent cinquante pages, moqueuse, légère, amusante ; et son auteur arrive en bonne place, immédiatement après le modèle qu'il avait élu. Car sa destinée sera toujours d'obtenir tous les seconds prix dans tous les concours littéraires. — M. S.

\*\*\*

Comme beaucoup de grandes institutions, le *Chat noir* eut des débuts modestes. Ce fut d'abord, sous la direction du gentilhomme-peintre-cabaretier Rodolphe Salis, une réunion de poètes, de chansonniers et d'artistes, tous un peu bohèmes, qui s'exhibaient leurs œuvres les uns aux autres, dans un café-restaurant du boulevard Rochechouart. Puis l'établissement prospéra ; la qualité réellement spirituelle et amusante du monde qu'on y rencontrait avait attiré un autre monde dont l'assiduité fut lucrative. Le *Chat noir* se transporta rue Victor-Massé ; il devint très parisien, et désormais tout ce qui passa parmi nous de Marsillais, de Roumains, de Boliviens ou d'Anglais passa par le *Chat noir*.

Aujourd'hui, le *Chat noir*, définitivement consacré, commence à rassembler les œuvres éparses de ses aîcés et de ses conteurs, et pour achever la consécration, il se fait présenter par M. Jules Lemaitre au public littéraire. L'éminent critique ne marchande ni son admiration ni son appui. Sa préface vous dira

ce qu'il pense de ce syndicat étrange qu'on ne pourra pas oublier dans l'histoire anecdotique de notre siècle, et dont on parlera peut-être au vingtième siècle, comme nous parlons actuellement de l'ancien Caveau ou d'autres milieux du même genre.

Dans ce volume des *Gaietés du Chat noir*, notez que vous verrez les signatures d'Alphonse Allais et de Willy, de Fernand Vandérem et d'Alfred Capus, de Maurice Donnay et de Raoul Ponchon, et de tant d'autres dont la liste serait trop longue ; et considérez par conséquent que vous aurez là la représentation de toute une catégorie de l'esprit français moderne, cet esprit fait de fantaisie macabre, de dégingandage grammatical, de bizarreries soigneusement élaborées, ne ressemblant plus du tout à ce "bon sens aiguisé" dont parlait Voltaire, mais bien curieux quand même et souvent non dénué d'une certaine profondeur philosophique. En vérité, je vous l'affirme, il eut été dommage que personne ne songeât à réunir ces "gaietés". — Pourquoi, par exemple, afin de compléter l'ensemble du recueil, n'y a-t-on pas intercalé quelques dessins de Willette et de Steinlen ? — M. S.

LA

## GRANDE CAUSE ECCLESIASTIQUE

LE CANADA-REVUE

VS

Mgr E. C. FABRE

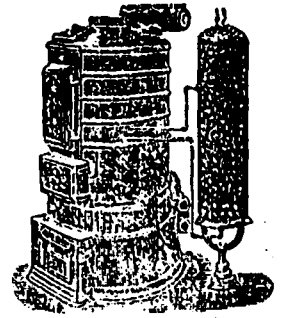
PROCÉDURE, PREUVE, PIÈCES DU  
DOSSIER, PLAIDOYERS DES AVOCATS,

REPRODUCTION DES TEXTES ORIGINAUX  
ET DES NOTES STÉNOGRAPHIQUES  
OFFICIELLES

PRIX . . . \$1

FUMEZ LE CIGARE  
**BLACKSTONE**

**ARCHAMBAULT**  
Photographie Artistique  
1662 RUE NOTRE-DAME,  
MONTREAL.  
Spécialité de portraits grandeur nature au pastel



**HERM. ROY,**  
PLOMBIER,  
Poseur d'Appareils à Gaz, à Eau  
Chaude et à Vapour, haute et  
basse pression.

Spécialité pour le Chauffage,  
Toutes commandes exécutées avec soin,  
promptitude et à bas prix.

357 Avenue LAVAL,  
MONTREAL.

Bonnes références données.

**BURROUGHS & BURROUGHS,**  
AVOCATS,  
Chambres 613 et 614. Bâtisse de la  
New York Life, 11 Place d'Armes,  
Montreal.

MM. H. font la collection.  
Chas. S. Burroughs. W. Herbert Burroughs.

**J. BTE. DUBOIS**  
PROFESSEUR DE  
Solfège et Violoncelle  
RUE CRAIG No. 292.



**COGNAC Vye MASSON & CIE.,**

Ce Cognac, qui vient d'obtenir la Médaille d'or à l'Exposition Internationale  
d'Hygiène de Vienne, se recommande d'une façon toute particulière pour sa savor,  
sa pureté et ses qualités fortifiantes pour les malades. En vente chez tous les princi-  
paux épiciers et dans les meilleurs hôtels.

Agence Generale pour le Canada, 516 RUE ST. PAUL, MONTREAL  
19-92



**CAN I OBTAIN A PATENT?** For a  
prompt answer and an honest opinion, write to  
MUNN & CO., who have had nearly 50 years'  
experience in the patent business. Communi-  
cations strictly confidential. A Handbook of In-  
formation concerning Patents and how to ob-  
tain them sent free. Also a catalogue of mecha-  
nical and scientific books sent free.

Patents taken through Munn & Co. receive  
special notice in the Scientific American, and  
thus are brought widely before the public with-  
out cost to the inventor. This splendid paper,  
issued weekly, elegantly illustrated, has by far the  
largest circulation of any scientific work in the  
world. \$3 a year. Sample copies sent free.

Building Edition, monthly, \$2.50 a year. Single  
copies, 25 cents. Every number contains beau-  
tiful plates, in colors, and photographs of new  
houses, with plans, enabling builders to show the  
latest designs and secure contracts. Address  
MUNN & CO., New York, 361 BROADWAY.

**CANADA-REVUE**  
PUBLICATION HEBDOMADAIRE.

A Montréal..... \$3 50  
Hors de Montréal..... 3 00  
En France..... 20 francs

**A. FILIATREULT,**  
Directeur-Gerant.  
312 rue Craig  
Boite Postale 324.  
Téléphone 6526

FUMEZ LE CIGARE  
**LITTLE BUCK**

FUMEZ LE CIGARE

**LITTLE BUCK**

**AU PREMIER RANG POUR Y RESTER**

Il y a plusieurs bonnes choses dans les différents genres de  
clavigraphes, mais cependant pour la facilité d'opération, la perfec-  
tion de l'alignement, la simplicité de construction, les qualités de  
durée, le MEILLEUR de tous est sans contredit

**Le "Calligraphe"**

Il n'a pas de supérieur, ni même d'égal.  
On enverra un catalogue décrivant le Calligraphe et les  
fournitures qui s'y rattachent sur demande.

**THE AMERICAN WRITING MACHINE CO.**  
HARTFORD, CONN., E.U.

**MORTON, PHILLIPS & CIE.**

AGENTS POUR LA PROVINCE DE QUEBEC ET L'EST D'ONTARIO.  
**MONTREAL.**



AGENCE ETABLIE EN 1862

# GUSTAVE FAUTEUX,

COURTIER D'ASSURANCE

## FEU, VIE ET MARINE

Membre au Fire Underwriters' Association

Directeur au Board of the Montreal Fire Insurance Brokers  
et Agent de la Compagnie

North British and Mercantile Fire and Life Insurance Co.

LA COMPAGNIE LA PLUS PUISSANTE AU MONDE.

CAPITAL.....	\$ 15,000,00
PONDS INVESTIS.....	52,053,71
PONDS INVESTIS EN CANADA.....	4,599,75
REVENU ANNUEL.....	12,000,000

M. FAUTEUX s'occupe avec beaucoup de soin des assurances de ses nombreux clients en les plaçant dans les meilleures compagnies, et en cas de feu, par son expérience, leur facilitant un prompt et libéral règlement de leurs pertes dans le plus bref délai.

Bureau—No. 78 rue St. Francois Xavier, Montreal.

Bell Telephone No. 318

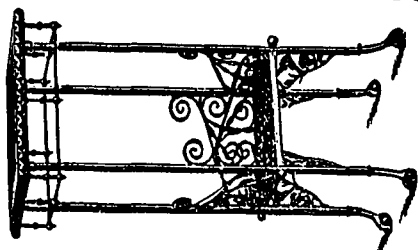
## RENAUD, KING & PATTERSON

652 RUE CRAIG,

FABRICANTS DE

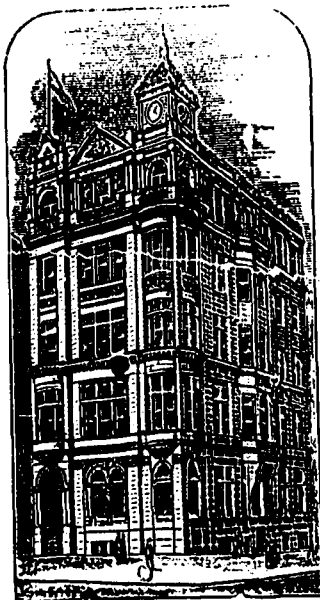
Meubles de Fantaisie et de Gout.

Meubles de toutes sortes  
faits sur commandes, aussi en  
main un immense stock de me-  
ubles de toutes sortes à des prix  
très modérés.



FUMEZ LE CIGARE

# BLACKSTONE



## LE SUN

### Compagnie d'Assurance sur la vie

Est la Compagnie d'Assurance sur la vie qui doit être patronisée  
par toutes les classes de la société.

### SOLIDE ET PUISSANTE

Elle offre toutes les garanties désirables.

## LE SUN

### Compagnie d'Assurance sur la Vie

MONTREAL.